

Les écoles de devoirs bientôt financées dès leur première année de fonctionnement

La commission enfance du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé jeudi un avant-projet de décret visant à stimuler la création d'écoles de devoirs. Le texte permettra aux nouvelles structures de bénéficier d'une subvention de lancement de 5 000 euros dès leur reconnaissance. Ce qui n'était pas le cas. (Belga)